

NOS SERVICES D'AIDE

Signalez les actes discriminatoires

Si vous avez été victime ou témoin de discrimination ou de harcèlement à New York, veuillez le signaler au numéro **212-416-0197** ou remplissez le formulaire en ligne, à l'adresse : **NYC.gov/HumanRights**.

Profitez de nos ateliers gratuits

Vous trouverez la liste complète des ateliers de la Commission à l'adresse : **NYC.gov/HumanRights**. L'équipe de la Commission peut concevoir un atelier sur mesure, selon les besoins de votre auditoire, et peut se déplacer jusqu'à votre lieu de travail, de culte, organisme communautaire, conseil communautaire ou tout autre lieu de rencontre de groupe tenue à New York. Veuillez nous écrire à **trainings@cchr.nyc.gov** pour réserver un atelier

Invitez un représentant de la Commission comme conférencier

Vous pouvez inviter un membre du personnel de la Commission à s'adresser à votre auditoire, à l'occasion d'une conférence ou d'une table ronde pour parler de discrimination, de harcèlement, de droits sur les lieux de travail, de droits au logement, et pour alimenter les discussions citoyennes. Veuillez nous écrire à **policy@cchr.nyc.gov** pour vous prévaloir de ce service de conférence.

Procurez-vous de nos documents

Téléchargez ou commandez de la documentation multilingue sur la Loi sur les droits de la personne de la Ville de New York sur notre site **NYC.gov/HumanRights** ou écrivez-nous à l'adresse suivante : **communications@cchr.nyc.gov**.

NOS COORDONNÉES

Numéro de téléphone : **212-416-0197**

Site Web : **NYC.gov/HumanRights**

NYC La Commission des droits de la personne



NYC La Commission des droits de la personne

Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, Messenger, LinkedIn icons
@NYCCHR

Nous luttons contre la discrimination depuis 1955

LA COMMISSION EN BREF



LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE NYC

La Commission fait appliquer la Loi sur les droits de la personne de la Ville de New York et la fait connaître au grand public. Par souci d'accessibilité, notre équipe peut vous servir en 30 langues. La Commission veut ainsi être une ressource gouvernementale de proximité représentative des communautés diverses qu'elle sert.

LA LOI EN BREF



LOI DE LA VILLE DE NEW YORK SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

La Loi sur les droits de la personne de la Ville de New York est l'une des lois civiques parmi les plus exhaustives des États-Unis. En vertu de cette loi, la discrimination et le harcèlement fondés sur la race, le genre, l'âge, le handicap, la religion, la nationalité, ou pour toute autre raison, sont illégaux dans votre lieu de résidence, au travail et dans tous les lieux publics. La loi interdit formellement le harcèlement et le profilage discriminatoire.

La Loi sur les droits de la personne de la Ville de New York protège contre la discrimination tous les résidents de la Ville, les gens qui y travaillent ou les gens de passage. La loi protège aussi toute personne qui serait victime de représailles pour avoir signalé un incident lié à la discrimination. La Commission ne demande jamais le statut d'immigration d'une personne. Notre site vous permet d'en apprendre plus sur vos droits : [NYC.gov/HumanRights](https://nyc.gov/HumanRights)

NOS FONCTIONS ET NOS ACTIVITÉS



Bureau d'application de la loi ou « LEB »

Le Bureau d'application de la loi (LEB) mène des enquêtes, fait office de médiateur pour trouver des solutions individuelles et tient des procès contre les contrevenants. Dans certaines circonstances, le LEB peut mener des interventions d'urgence pour résoudre des différences plus rapidement. La Commission a le pouvoir d'imposer des indemnités financières pour les individus discriminés, des amendes aux contrevenants et des recours comme la réembauche d'employés, des changements de politique, de la formation et la mise en œuvre de procédures de justice réparatrice qui bénéficient à la communauté dans son ensemble.



Bureau des relations avec la communauté ou « CRB »

Bureau des relations avec la communauté ou « CRB » Le Bureau des relations avec la communauté (CRB) promet la compréhension et le respect entre les New-Yorkais et fait de l'éducation populaire au sujet des droits et des obligations des New-Yorkais en vertu de la Loi sur les droits de la personne de la ville de New York par des activités, des ateliers, de la sensibilisation communautaire et des partenariats avec des organismes communautaires, des écoles, de petites entreprises, des élus et des lieux de culte. Le CRB tient régulièrement des assemblées publiques et des activités pour discuter des questions de droits de la personne qui touchent la collectivité. Le groupe tactique contre les préjugés du CRB fait équipe avec les membres des organismes communautaires, les dirigeants locaux et les élus pour soutenir et pacifier les communautés dans la foulée d'incidents causés par les préjugés. Le CRB offre également une programmation jeunesse destinée aux écoles et en partenariat avec des organisations des jeunes et pour les jeunes. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site : [NYC.gov/HumanRights](https://nyc.gov/HumanRights).

